

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 17 février 2022

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué vendredi 11 février 2022 s'est réuni le jeudi 17 février 2022 à 19 h 00 à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjoints au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux ;

Pouvoir : Vincent DEHIMI et Charlène MAUSSE à Sébastien BORG ;

Absent(e)s : Mélodie DEFOSSE,

Secrétaire de Séance : Mme Cécile DEMERS ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes pour la réfection de la toiture de la Mairie. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé les nouveaux statuts du SITCOME. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'adhésion au SDESM des communes de Chauconin-Neufmontiers, Nantouillet et Souppes-sur-Loing. *- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

Mme le Maire informe le conseil d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques à l'Est de la commune (terrain situé derrière la future salle des fêtes). Il s'agit d'un nouveau projet, différent de celui en commun avec Marolles plus au nord du territoire. Il s'agit de prendre en compte ce projet dans l'élaboration du PLU final, ce qui ne signifie pas forcément un accord de la commune sur le projet. Autrement une révision ultérieure du PLU serait nécessaire entraînant de nouveaux frais.

Un autre projet a également été présenté dans le même secteur. Il s'agit de la remise en état d'anciennes carrières qui ne seront pas remises en terres agricoles, mais feront l'objet d'un réaménagement à vocation écologique (Zones humides, bosquets, arbres...). Le PLU devra acté ce changement de destination.

Mme le Maire indique que les peupliers coupés l'année derrière ont été remplacés par de nouvelles poutres. Malheureusement une bonne vingtaine de ces plantations ont été vandalisées dès le soir même. Ces arbrisseaux coupés à leur tête ne donneront plus jamais de grands et beaux peupliers.

Un rendez-vous a été fixé pour définir les aménagements de sécurité de la place des Érables et étudier les possibilités d'un goudronnage du trottoir le long du prés ainsi qu'une écluse en bas du pont pour casser la vitesse des véhicules et permettre la traversée des piétons.

Le projet de préemption de la Chapelle a été abandonné, les frais de remise en état étant trop importants à prévoir et la commune ayant d'autres priorités pour le moment.

Mme Demers représentant la commune à l'assemblée de l'association du Centre de Santé de Cannes-Écluse, souligne qu'il faut faire remonter en Mairie puis auprès d'elle tout refus de prise en charge de Misyciennes et Misyciens, obligatoire en application de la convention entre les 2 communes. Une nouvelle secrétaire et de nouveaux recrutements ou formations de médecins sont en cours et à venir (gynécologie). Un médecin supplémentaire pourrait signifier la reprise d'une activité, même quelques jours par semaine au cabinet médical au rez-de-jardin de la Mairie en complément de l'Ostéopathe. Reste à obtenir l'accord de l'ARS et étudier la faisabilité technique pour cette délocalisation partielle. Une assistante médicale supplémentaire serait sans doute également nécessaire.

M. Laizeau alerte sur l'écroulement des berges chemin de Halage. Cela relevant de la compétence de VNF, il est conseillé de les alerter. La Mairie fera également le nécessaire.

Il est demandé aux élus de porter une attention particulière aux éclairages défectueux et d'essayer de communiquer le numéro sur le candélabre pour faciliter le signalement.

L'électricien devrait venir courant mars effectuer les branchements pour le défibrillateur de la Mairie.

M. Borg indique que l'éclairage public de l'allée du Presbytère, côté Église est effectivement insuffisant. Une solution pérenne sera à étudier avec le SDESM.

La situation sanitaire s'améliorant, la chasse aux œufs le 17 avril 2022 est envisageable. Les œufs vont être commandés.

Les dépôts de plaintes ayant été fait, un rendez-vous doit être fixé avec le SIRMOTOM pour l'enlèvement des dépôts d'ordures. À ce propos M. Chéreau souligne également qu'il faut certainement s'attendre à une augmentation de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour 2022.

Il a également fait un point avec le SDESM pour identifier les points lumineux qui ne seraient plus conformes avec les nouvelles normes (consommation et pollution lumineuse). 14 sont concernés sur la commune : 1 lampe ballon fluo restant chemin de Halage, 9 mats de candélabres de la rue des Roitelets et à l'angle de la rue des Quatre vents et de la Rabelle doivent être changés. Celui au-dessus de la salle des fêtes a déjà été changé et le même dispositif pourrait être adopté (en moins puissant et avec détecteur de présence) pour la cour commune des logements communaux. Pour un dernier point, c'est l'alimentation elle-même (fils) qui n'est plus aux normes et devra donc être changée.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.

Fait à Misy-sur-Yonne, le 24 février 2022

**Le Maire,
Monique JACQUIER**

